

CATANAGroup

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 15 353 089 euros
Siège social : Zone technique, le Port
66140 CANET-EN-ROUSSILLON
390 406 320 RCS PERPIGNAN

Canet-en-Roussillon, le 1 février 2022

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 FEVRIER 2022

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le **24 février 2022 à 10 heures** au siège social.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 19 janvier 2022 et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans le journal d'annonces légales L'INDEPENDANT le 9 février 2022.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site Internet de la Société <http://www.catanagroup.com/fr/#invest> au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée.

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce au siège de la Société.